

Avril 2021

AVRIL

J'ai crié « Avril ! »

A travers la pluie, Le soleil a ri.

J'ai crié « Avril ! »

Et les hirondelles ont bleuï le ciel.

J'ai crié « Avril ! »

Et le vert des prés s'est tout étoilé.

J'ai crié « Avril ! »

Veux-tu me donner un beau fiancé ? »

Mais, turlututu, Il n'a rien répondu.

Maurice Carême – La lanterne magique (1947)



INFOS MUNICIPALES

Vaccination COVID-19

La Commune de MENEAC a ouvert un centre de vaccination éphémère contre la Covid-19, le jeudi 18 mars.

15 créneaux horaires ont été proposés à la Mairie, pour la vaccination des habitants de GUILLIERS, âgés de plus de 75 ans.

Le secrétariat de mairie a donc pris contact avec les personnes inscrites sur la liste électorale, répondant à ce critère d'âge. Les bénéficiaires du Service d'Aide à Domicile du CCAS ont été joints en priorité. 15 personnes ont ainsi reçus le vaccin MODERNA.

D'autres campagnes de vaccination pourraient être proposées à la Mairie. Afin d'anticiper cette éventualité, il est demandé aux personnes, âgées de plus de 75 ans et souhaitant se faire vacciner contre le virus de la Covid, de venir s'inscrire en mairie et transmettre leurs coordonnées.

Elles pourront également, si elles le souhaitent, s'inscrire sur le registre des personnes âgées isolées, vulnérables ou fragiles, que la Mairie va mettre en place. Ce registre nominatif sera confidentiel. Il comportera des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence. Il pourra être utilisé lors de tout déclenchement de plan d'urgence (canicule, grand froid, confinement...).



**Lundi : 15h à 17h
en Mairie**

Mairie : 02.97.74.40.15

mairieguilliers2@orange.fr

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :

9h à 12h15- 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h à 12h15

Cantine-Garderie :

02.97.74.50.15

Assistante sociale :

02.97.73.22.00 sur RDV

Bibliothèque : 02.97.74.48.32

Mercredi 15h00 à 17h00

Samedi 10h30 à 12h15

Espace Public Numérique :

02.97.22.99.38

- **Mardi** : 14h00 à 15h30

Atelier d'initiation

- **Mardi** : 15h30 à 17h00

Accès libres

Déchetterie Les Tertres :

02.97.22.85.80

Lundi et Jeudi :

8h30 à 12h00/13h30 à 18h00

Samedi :

8h30 à 12h30/13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :

02.97.73.20.73

Portage des Repas :

02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17

Brigade de Ploërmel :

02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :

02.97.74.40.66

Cabinet médical :

02.97.74.42.96

Cabinet kiné : 02.97.70.69.20

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Pour les urgences : 3237

LA POSTE :

du lundi au samedi

de 9h45 à 12h00

Départ courrier : 12H00

MARCHÉ : tous les mercredis

matins

Restaurant Scolaire

Depuis quelques temps, les restes de repas sont pesés et notés, ce afin de pouvoir répondre à la lutte contre le GASPILLAGE ALIMENTAIRE.

A ce jour, il est possible de dire que ces déchets représentent entre 18 et 20 grammes par enfant.

Ce bon résultat résulte, en premier, d'une bonne cuisine proposée aux enfants, mais aussi par un service adapté : une première portion est servie, puis un second passage est proposé à chaque enfant.

Afin aussi de proposer des menus équilibrés, nous avons pris attache auprès d'une diététicienne. Un premier rendez-vous a eu lieu et il a été convenu qu'à chaque période de vacances, les menus élaborés par notre personnel, lui seront soumis pour validation.



Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans au plus tard (apporter livret de famille et pièce d'identité). Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, s'inscrire au permis de conduire, à un concours.

Elections : Inscription sur les listes électorales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 13 et 20 juin.

Les inscriptions sur les listes électorales, en vue de participer au scrutin, seront à déposer via un formulaire à compléter en mairie. Il vous sera également demandé une carte d'identité et justificatif de domicile. Pour d'éventuelles procurations, s'adresser en gendarmerie.

Pour les jeunes ayant atteint la majorité dans l'année, l'inscription est faite d'office par l'INSEE. Dans le doute, vérifiez tout de même auprès de la mairie.

Monument aux morts

Il y a un siècle, le 24 avril 1921, était inauguré le monument aux morts de Guilliers. Selon l'article paru dans le nouvelliste du Morbihan, dès 10h00 le Maire Mr PRIOUX et les élus de la commune recevaient les autorités : préfet, sénateurs, députés, conseillers généraux et divers notables. Après la messe et la bénédiction du monument, un repas préparé par Mr BARILLE de la Trinité-Porhoët fut servi à 300 convives. Au café, le maire, le préfet, un sénateur firent un discours. Le banquet se termina par LA MARSEILLAISE.

Puis, tout le monde prit la direction du monument aux morts pour l'inauguration officielle. Les noms des 107 Guillérois « mort au champ d'honneur » furent cités.

Le préfet remis quatre médailles militaires aux familles de 4 héros disparus à savoir :

GAUTIER de la croix du verger, RUAUD Joseph et Mathurin de Leucadeuc et GUILLOUX Eugène du bourg.

Mais auparavant, une souscription avait été lancée pour la construction du monument, la commune abondant en versant 500 francs, et les dons allant selon les moyens de chacun de 0,50 francs à 300 francs.

Cette souscription rapporta 8158 francs à la date du 25 octobre 1919.

Information Juridique

Accès au Droit Nord Morbihan est le partenaire de votre Commune en matière d'information juridique gratuite et confidentielle depuis de nombreuses années et nous tenons à vous remercier de la confiance témoignée à notre association.

Dans le cadre de notre relation partenariale, nous tenions à vous informer d'une réorganisation au sein de notre équipe. Monsieur Brézillon, jusqu'ici juriste-coordonateur à plein temps, a pris les fonctions de directeur à mi-temps de l'association. Il a également pris le secrétariat général de l'association France Victimes 56 à mi-temps. Cette nouvelle organisation de la gouvernance des deux structures s'est décidée d'un commun accord entre les deux conseils d'administration.

Du côté de d'Accès au Droit Nord Morbihan, elle nous permet à coût constant de renforcer notre présence sur le terrain avec une juriste à temps partiel supplémentaire tout en renforçant également les partenariats qui nous permettent de répondre toujours plus efficacement aux questions et aux besoins des habitants du nord Morbihan. Notre philosophie reste la même depuis la fondation de l'association : Répondre en proximité aux besoins juridiques des habitants du nord Morbihan en partenariat avec les EPCI, le Département et la CAF du Morbihan, participer à notre mesure au maintien des services à la population aux côtés des intercommunalités. A ce titre nous restons mobilisés dans les Mairies et les MSAP/Maisons France Services, aux côtés des agents, des partenaires associatifs et institutionnels.



Passage de la balayeuse : lundi 19 avril

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

Services Techniques : Achat d'un nouveau tracteur

Le 28 Mars 2007, la Mairie de Guilliers s'engage dans l'achat d'un tracteur dit de Commune d'une valeur de 19 500€ HT de marque VALTRA 700 d'une puissance de 78 cv ayant au compteur 4 800 heures de fonctionnement et datant de 2001. Après 13 ans de bons et loyaux services rendus et plus de 10 000 heures d'utilisation, notre VALTRA 700 présentait quelques signes d'usures normales récurrentes niveau hydraulique pour le levage du chargeur. Mais le plus important c'est qu'il n'était plus aux normes puisqu'il lui manquait les clapets de sécurité réglementaires. Une prospection a été mise en œuvre pendant plus de trois mois sur le marché de l'occasion, mais au vu des tarifs, notre choix s'est porté sur du neuf avec des garanties.

Les Ets GUYOT PINAULT de Saint-Méen-le-Grand nous ont présenté un tracteur dit de commune de marque McCormick série 4.40 équipé d'un moteur DEUTZ 4 cylindres de 76 cv (entièrement mécanique sauf pour le chargeur). Le prix d'achat du McCormick 4.40 neuf avec l'ensemble de ses équipements s'élève à 52 800 € TTC, en soustrayant le montant de la reprise de 13 000 € d'où une transaction pour ce produit neuf garanti 2 ans pour le prix de 39 800 € TTC. (En sachant que sous deux ans nous récupérerons la TVA d'une valeur de 8 800 €) Cet investissement est nécessaire au bon fonctionnement du service technique, à l'usage dans nos différents travaux à exécuter en campagne et dans le bourg.

Travaux Ecole Robert Desnos

Les intempéries de l'hiver 2020/2021 ont laissé beaucoup de traces et salissures sur les murs, les façades, les sols de l'école. Avec l'humidité record en Octobre et Novembre 2020, les mousses, les lichens, les coulures d'ardoises, les souillures des descentes de gouttières ne manquent pas.

Aussi une opération de grand nettoyage a été planifiée pendant la période de fermeture fin février/début mars lors des vacances scolaires.

Ce travail demande de la méthode, des produits adaptés mais surtout beaucoup d'huile de coude. Un lavage à l'eau à l'aide du nettoyeur type Karcher à haute pression avec un jet large sans toutefois endommager le crépis, les peintures et autres enduits a été effectué.

Après cinq journées passées au décrassage des sols, murs et façades de la maternelle, notre équipe technique s'est attaquée aux bâtiments de l'école primaire sur toute sa longueur. Les stigmates de l'hiver ont bien vite disparues sous l'effet du karcher et ont fait place à un « relooking » complet des peintures murales et des sols redonnant de belles couleurs plus claires à cette structure.

Notre service technique regroupe l'ensemble des services et des moyens permettant d'effectuer l'entretien du patrimoine communal et de réaliser des travaux sur les bâtiments, les espaces publics et l'entretien et la création des espaces verts.

Accessibilité

Le 13 novembre 2018, notre commune a signé la charte d'engagement dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan.

Les différentes équipes qui ont géré la municipalité précédemment, n'avaient pas attendu cela pour se préoccuper et appliquer les règles d'accessibilité et de circulation pour les personnes à mobilité réduite.

Dès 2006, le complexe sportif, les vestiaires football, la mairie, l'église ont vu des travaux se réaliser avec ces normes. Ensuite cela s'est poursuivi avec les toilettes de la poste, la salle du CARROUEZ.

Au niveau de la Voirie, la rue du 19 Mars 1962, la rue de la Mairie, la rue de Perhan, la Place des Anciens Combattants ont été réaménagées en intégrant ces dispositions.

Un diagnostic a été réalisé par SOLIHA et différentes préconisations ont été faites. Celles-ci ont été en grande partie réalisées : rampes d'accès aux escaliers extérieurs des bâtiments publics, marquage au sol pour les places de stationnements, signalisations, poignées de tirage dans les toilettes PMR.

A l'école publique et à la bibliothèque, l'accessibilité a été repensée : toilette refaite, rampe dans la classe maternelle.

A la mairie, une nouvelle banque d'accueil a été installée.

Un dossier est en cours de réalisation pour une nouvelle phase de mise aux normes : rampe d'accès au terrain de football à hauteur de la buvette, et en mairie remplacement des luminaires dans le hall, l'escalier, le couloir, la salle du conseil et la salle des commissions.

Avec l'ensemble de ces travaux notre commune répondra à la charte sur sa globalité.



🔗 Réglementation sur le bruit

Vous êtes nombreux à vous déclarer gênés par le bruit. Nous vous rappelons que chacun se doit de respecter la quiétude de son voisin.

Les travaux de bricolage et jardinage, plus nombreux à partir de cette période de l'année et à l'origine des principales nuisances sonores, sont autorisées dans les horaires suivants :

* **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30**

* **le samedi de 9 à 12 h et de 15 h à 19 h**

* **le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h**

Nous tenons également à vous préciser que les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (abolements en particulier) de manière répétée et intempestive.

Tout bruit gênant peut être sanctionné, même avant 22 h, par une amende de classe 3 d'un maximum de 450 €.



🔗 Pourquoi il ne faut pas jeter de produits toxiques dans les canalisations ?

Il est important de prendre conscience du danger environnemental et de la toxicité des produits toxiques. Pour cela, il ne faut pas les déverser dans nos canalisations, ni dans la nature.

D'une manière générale, tous les produits étiquetés d'un losange rouge sont toxiques. Ils sont susceptibles de créer des nuisances pour le voisinage, en particulier des mauvaises odeurs. Ils génèrent des apports massifs de polluants.

Une règle simple à appliquer : aucun produit toxique ne doit être jeté dans les lavabos ou dans la cuvette des WC. La place de ces produits, si l'on souhaite s'en débarrasser, est la déchèterie ou la pharmacie pour les médicaments non utilisés.

🔗 Gestion différenciée des espaces verts

En partenariat avec le SMGBO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust), nous avons réalisé un inventaire des espaces verts de Guilliers (surfaces enherbées : 74 732 m² / Massifs fleuris : 859 m² / Massif arbustifs : 2263 m² / Haies : 1787 m² / Surfaces minérales et allées : 9855 m² / Jardinières et bacs : 131...).

Cet inventaire a pour but de mettre en place la gestion différenciée des espaces verts permettant ainsi de faciliter l'entretien des espaces verts, améliorer l'esthétique, pérenniser la gestion "zéro phyto", valoriser le savoir-faire des agents communaux.

La gestion différenciée des espaces verts s'inscrit dans une démarche de développement durable en préservant et diversifiant la biodiversité, en limitant les pollutions et en réduisant les consommations d'eau.

Le plan de gestion différenciée des espaces verts se classifie en 4 codes représentant 4 aspects visuels distincts, allant de l'espace horticole de prestige nécessitant un entretien intensif (code 1) à l'espace naturel induisant un entretien sommaire se résumant au maintien de l'ouverture du milieu.



🔗 Deuxième rencontre avec les agriculteurs pour la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire de Guilliers.

Mercredi 10 mars, élus, agriculteurs, scientifiques et agronomes se sont retrouvés à Guilliers autour d'une même idée: faire du Lac au Duc et du secteur de Guilliers un territoire d'expérimentation de la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) comme outil de reconquête de la qualité de l'eau.



Les Paiements Pour Services Environnementaux qu'est-ce-que c'est?

L'approche est innovante: il s'agit de rémunérer les services rendus par les agriculteurs à l'environnement pour en avoir une fourniture plus constante (approche bénéficiaire-payeur). Que ce soit en parcelles agricoles ou en bordure de champs, les agriculteurs entretiennent les territoires et contribuent par leurs choix de gestion (couverture des sols, implantation de haies, etc) à en optimiser les performances environnementales : stockage de carbone bénéfique au climat, préservation de la biodiversité, rétention en eau... La construction de ces projets autour de contrats de droit privé, permet aux entreprises privées souhaitant agir pour l'environnement d'abonder le financement de ces projets et de valoriser ainsi leur RSE et leur ancrage territorial.

Comment ça se met en place?

Depuis 2017, les partenaires du projet Interreg CPES (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust, l'Université Rennes 1, l'INRAE et CNRS) travaillent à l'identification des parcelles agricoles éligibles à ces Paiements pour Services Environnementaux

Suite à ce travail, un nouveau partenariat s'est créé, associant la Chambre d'Agriculture de Bretagne (CRAB) et Alli'Homme au consortium du projet. L'association Alli'Homme ayant déjà mis en place un contrat de PSE dans le Finistère apporte ses compétences à la fois juridiques et de recherche de fonds privés. La CRAB quant à elle a apporté son savoir-faire en termes d'analyse de l'ensemble des services environnementaux rendus par l'agriculture (climat et biodiversité, en plus de la qualité de l'eau).

Et maintenant?

Ce mercredi 10 mars, une quinzaine d'agriculteurs volontaires ont répondu présents pour réfléchir à comment améliorer les services environnementaux rendus par leurs exploitations et construire une offre de PSE . Après leur avoir présenté les études menées ces 4 dernières années ainsi qu'un bouquet de services; agriculteurs, chercheurs, animateurs, élus ont pris la parole à tours de rôle s'interrogeant à la fois sur la pérennité des PSE, la reconnaissance de l'effort paysan, l'engagement collectif et territorial, et le financement du dispositif.

Une nouvelle rencontre sera organisée d'ici fin mars à Guilliers avec ces mêmes agriculteurs afin de déterminer la valeur de ces services En parallèle, le consortium du projet va continuer son travail de recherche de fonds auprès d'entreprises privées.

Pour tout renseignement contacter:

- Association Alli'Homme: contact@allihomme.bzh
- Projet Interreg CPES: melanie.poulain@univ-rennes1.fr



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

Associations des Croix

Notre association Guilliéroise des Croix et du petit patrimoine vient de perdre sa trésorière qui s'est dévouée pour nous et pour l'association depuis sa création. Nous lui devons beaucoup pour tout le temps passé à promouvoir et gérer notre association. Elle aurait souhaité que quelqu'un(e) puisse prendre le relais pour continuer son action et gérer les comptes de l'association. Aussi, pour répondre à cet appel, je propose que notre assemblée générale se fasse dans les locaux annexes de la Mairie le vendredi 9 avril 2021 à 16 heures pour approuver les bilans et réélire une nouvelle Trésorière. Un courrier va être adressé à tous les adhérents.. Merci à toutes et tous.

DU COTÉ DES SERVICES

Bibliothèque

La bibliothèque vous propose de la lecture pour tous les âges :

- * J'apprends à lire 5/7 ans
- * Bande dessinée adulte
- * Bande dessinée jeunesse
- * Roman première lecture 6/8 ans
- * Roman 8 ans et plus
- * Roman ados
- * Pour les enfants : albums imagés

Vous trouverez également des livres de poésie et les derniers romans de LEVY, PENCOL, MUSSOT, GRIMALDI, DUPUY etc...

Heures d'ouvertures :

Mercredi 15h-17h

Samedi 10h30-12h15



DU COTÉ DES SPORTS

Sport pendant les vacances scolaires de Printemps

Programme disponible en mairie

(en fonction de l'actualité sanitaire due au COVID)



DU COTÉ DES ECOLES

Ecole Robert Desnos

Les CE2-CM ont participé à des ateliers autour des Jeux Olympiques avec la Communauté de Communes de Ploërmel. De même, les CP-CE1 ont découvert en mars, leur environnement proche (animaux, plantes) lors de plusieurs interventions. L'activité "Danse" se poursuit en maternelle. Et bientôt débiteront les séances de musique avec Dorian. Bon mois d'avril à tous. *L'équipe enseignante*

Ecole Sainte Marie

Alors que la tempête de fin janvier avait provoqué l'effondrement d'une partie d'un mur d'enceinte de l'école, les bénévoles et parents d'élèves ont répondu présents pour déblayer et commencer les travaux de consolidation. Merci à tous pour votre réactivité et participation.

DATES A RETENIR

DATES	HORAIRES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEUR/LIEU
Du 15 au 24 mai		Salon d'Art (sous réserve)	Mairie / Salle Le Carrouëz

Piégeage des frelons asiatiques

Le piégeage des fondatrices de frelons asiatiques ne s'improvise pas, il doit être mené de manière réfléchie et responsable. Le meilleur moyen de limiter le nombre de nids de frelons asiatiques sur un territoire passe inévitablement par la capture en début de saison des jeunes reines qui vont commencer à nidifier.

Pour cela il est bon de connaître leur mode de vie, d'alimentation, de déplacement. C'est la chaleur qui fait sortir les premières fondatrices d'hibernation, tout comme les premiers papillons, les premiers lézards...

Il n'est pas rare d'apercevoir fin février par une journée bien ensoleillée, un papillon, un lézard... pour autant cela demeure anecdotique et il pourra se passer plusieurs jours, voire des semaines avant d'en apercevoir à nouveau. L'objectif du piégeage des fondatrices de frelons asiatiques est bien d'en piéger le maximum, dans un laps de temps le plus court possible et de limiter aussi au maximum la prise d'insectes non cible.

Le réveil des fondatrices va s'opérer au fil du temps, de la température, pour être total vers la **fin mars**, et là elles vont commencer à nidifier, se sédentariser. Il faut savoir que cet insecte est plutôt citadin, il lui faut un abri pour construire le nid primaire qui ne résiste pas à la pluie, au vent, et dans le voisinage une source de nourriture. L'alimentation des reines est à base de glucide (sucre), qu'elles trouvent dans les ruches en s'introduisant discrètement pour prélever du miel, ou tout simplement sur les fleurs en absorbant le nectar. **Le piégeage doit être mené dès lors que les fondatrices vont commencer à nidifier, c'est dire vers fin mars début avril en ce qui concerne notre région, notre département du Morbihan.**

Le piégeage commencé plus tôt n'est pas bon, il est dévastateur pour les insectes non cible. Bien entendu il peut être capturé ici et là une ou deux fondatrices par une belle journée chaude et ensoleillée et puis plus rien pendant des jours, des semaines...sauf de nombreux autres insectes. Les pièges mis trop tôt voient leur appât se dégrader, et finissent par devenir plus répulsif qu'attractif pour le frelon et un véritable mouroir pour de nombreux autres insectes. **L'idéal donc est d'attendre que les fondatrices commencent à nidifier avec en plus une température élevée**, si la température demeure basse, en dessous de 15°, il faut attendre le retour de l'anticyclone et que la température monte sérieusement en pleine journée. Plus la température est élevée, plus les captures de fondatrices sont importantes. **Le piégeage doit être limité dans le temps**, il est basé sur le déplacement des jeunes reines. En début de saison elles se trouvent être seules pour construire le nid, s'alimenter, pondre, chauffer leurs œufs et larves. La naissance des premières ouvrières de frelon a lieu environ un mois après le début de la ponte, une dizaine de jours après la naissance de celles-ci la reine ne quittera plus le nid, il ne sera plus possible de la capturer. Pendant une période d'environ six semaines les reines sont donc vulnérables, mais à des niveaux différents. En effet si pendant cette période la météo devient maussade : pluie, vent fraîcheur... les fondatrices quitteront très peu le nid et en plus pour un laps de temps très court, par contre à l'inverse lorsqu'il fait chaud elles sortent souvent et mettent du temps pour regagner le nid. Le piégeage idéal serait celui réalisé pendant le début de nidification et seulement pendant les journées chaudes, avec un appât de qualité et non dégradé au fil du temps dans un lieu approprié.

Les lieux de piégeage doivent être en lien avec les lieux d'alimentation des fondatrices, là où tout naturellement elles vont se rendre. Pour l'apiculteur un piège suspendu entre deux ruches est idéal. Les pièges aussi placés sur certains végétaux en fleur à cette période de l'année peuvent s'avérer plus ou moins performant. Un moyen pour déterminer l'attractivité de l'arbre ou arbuste en fleur consiste à regarder si il est visité par de nombreux insectes à la recherche de nectar, plus il y a de monde dessus plus il sera attractif aussi pour les fondatrices à la recherche de glucide, pour exemple les cotonéasters horizontalis en fleurs courant avril sont très performant.

Conclusion : On piège sur une période courte dès que la chaleur le permet, mais pas avant fin mars début avril, dans les lieux appropriés et vers la mi- mai on peut retirer les pièges. Si l'opération est bien menée sur le territoire qui vous entoure il y aura beaucoup moins de nids secondaires.



Accrocher
à une branche

- 100 ml de bière blonde

- 100 ml de vin blanc (à ne pas oublier,
car le vin blanc repousse les abeilles)

- 100 ml de sirop de cassis

- Mélanger ces trois liquides.

- Percez des trous de la taille du corps
d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le
haut de la bouteille comme sur la photo.

- Suspendez ces pièges dans un arbre ou
mettez-les au milieu d'un pot de fleurs.

3 trous d'1 cm
suffisent

Bière blonde
Cassis
Vin blanc

